

Le Conseil Syndical s'est réuni le 18 Février 2025 à 10h00 à Pithiviers le Vieil, en l'absence du quorum, Monsieur le Président a reconvoqué l'assemblée délibérante le 24 Février 2025 à 9h30 à Estouy (les remarques et questions ont été formulées lors de la séance du 18 Février 2025).

Aucunes remarques ni questions ont été formulées lors de la séance du 24 Février 2025.

Délégués titulaires présents : Monsieur le Président Anne-Jacques de BOUVILLE.

Communauté de Communes de la Forêt :

Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret :

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : Messieurs DUAULT, RIVIERE

Communautés de Communes du Pithiverais :

Délégués suppléants présents :

Communauté de Communes de la Forêt : M. DETROIT.

Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret :

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais :

Communautés de Communes du Pithiverais :

Absents excusés :

Communauté de Communes de la Forêt : MM. BEAUVALLET, DETROIT, Mme IVALDI, MM. TESTA, DENIS DAUVILLIER, Mme BAUDU, HARDOUIN ROBERT, BRIE, PELLE.

Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret : MM. GOUT, BOUYSSOU, CHACHIGNON, LEBRET, Mme DUPRE, MM. BESNARD, BOURGEOIS, MONCEAU, CHANTEAU, DA SILVA, BRISSON, LOISEAU.

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : Mme BELOEIL, MM.EUVRARD, MURAT, BARBERON, GUERTON, BERARD, Mme DEFROMERIE, MMLEROY, DESBOIS, LESSEUR, GEORGES, BRUNHES, PILLETTE, BLONFEAU, COURTOIS, ROUSSEAU, BERTHELOT, LALUQUE, GAINVILLE, GUERTON, RICHET, BREUILLARD, GAURAT, GIRARD, BOUTEILLE, BAUER, RIVIERE, SEVIN, Mmes RAUTURIER, MASURE, MM.BREDONTIOT, SUTTIN, BARRIER, MANGEANT, DELAPLANCHE, PROFFIT, Mme LESSEUR, MM.DA SILVA, COULON, ARCHENAUT, CRISSA, CAILLARD, VOLKRINGER, NICOLLE, DUAULT, Mme LEVY.

Communautés de Communes du Pithiverais : Mme BARRAULT, MM. PERRIER, BERTHIER, ROCHER, BOUARD, BOBET, PERON, Mme GASTELLIER, M. BARJONET, Mme VALLOIS, MM. COLMAN, LEGRAND, DAUDIER, VICECONTI, Mme MERCIÉ, MM. GROSSIER Marc, GROSSIER Benoît, Mme ROBILLARD, MM. GUERINET, VINCENT, Mmes COQUIL, PAILLOUX, MM. GRILLERE, YOYOTTE, MONCEAU, Mme POINCLOUX, MM. BROSSE, SOUILAH, LANGUILLE, LAIZEAU, DOUILLET, MOUSSINET, Mme SERGENT, MM. ALLIMONIER, MM. PALLU, TRANSON, HUTTEAU, DURAND,

Absents excusés :

Madame PAILLOUX a donné pouvoir à Monsieur de BOUVILLE.

Monsieur BROSSE a donné pouvoir Monsieur RIVIERE.

Assistaient également à la réunion :

Mme RIANTE MARCHAND, *secrétaire et comptable*

M.CAMPLO, *chargé de mission*

M. VIRETTO, *chargé de mission*

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du conseil syndical du 9 Décembre 2024.
- Délibération à prendre
- Vie syndicale.
- Questions diverses.

Approbation du compte-rendu du conseil syndical du 9 Décembre 2024

Après sollicitation des délégués par le Président, aucune remarque n'est formulée. Le Président soumet le compte-rendu à l'approbation de l'assemblée. Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

Délibérations prises

- ❖ Débat d'orientations budgétaires.
- ❖ Acquisition de parcelles de zones humides et demande de subventions au Moulin de la Porte (ajoutée en début de séance à l'ordre du jour).
- ❖ Acquisition de parcelles d'étangs et de zones humides et demande de subventions au Moulin de la Porte (ajoutée en début de séance à l'ordre du jour).

Débat d'orientations budgétaires 2025

Le Président donne la parole à Madame Riant et Monsieur Camplo pour la présentation des montants prévus dans le cadre de la préparation du budget primitif 2025 ainsi que le rapport d'orientations budgétaires.

➤ Section Investissement :

Opérations dans le cadre de la convention ENS des Pâturieux :

- Extension de la clôture pour animaux : 8 180 € HT.
- Compteur de visiteurs : 4 520 € HT.
- Estimation foncière par la SAFER : 700 € HT.
- Restauration du verger : 2 000 € HT.
- Etude de la qualité des eaux amont/aval : 1 400 € HT.
- Panneau d'entrée du site : 5 000 € HT
- Avec des subventions du Département du Loiret à hauteur de 20 000 €.

Etudes et travaux de restauration des cours d'eau et zones humides :

- Etude DIG 2027-2031 : 100 000 € HT avec une recette attendue : 80 000 €.
- Travaux de restauration zone humide de Pithiviers le Vieil : 130 000 € HT avec une recette attendue : 104 000 €.
- Travaux restauration Rimarde amont de l'A19 à Courcelles le Roi : 70 000 € HT avec une recette attendue : 56 000 €.
- Etude de suivis – pêche d'étude : 3 600 € HT avec une recette attendue : 2 880 €.
- Travaux de restauration Œuf Le Monceau – Aval Etoile (Report 2023) : 39 463 € HT avec une recette attendue : 31 570 €.
- Travaux restauration Œuf la Rochette (report 2024) : 55 065 € HT avec une recette attendue : 50 244 €.
- Travaux restauration Laye du nord à Neuville aux Bois (report 2024) : 104 802 € HT avec une recette attendue : 94 889 €.

Animations et acquisitions foncières :

- Animation SAFER et acquisitions foncières à Yèvre la Ville : 39 120 € HT avec une recette attendue : 31 296 €.
- Acquisitions foncières au Moulin de la Porte (report 2023) : 8 166 € HT avec une recette attendue : 6 533 €.
- Acquisitions foncières au Moulin de la Porte (report 2024) : 52 000 € HT avec une recette attendue : 41 600 €.
- Acquisitions foncières à Doureux (report 2024) : 27 093 € HT avec une recette attendue : 21 674 € HT.
- Acquisitions foncières à la Source Rouge (report 2024) : 7 980 € HT avec une recette attendue : 6 384 € HT.
- Acquisitions au Moulin de la Porte : 10 190 € HT avec une recette attendue : 8 152 €.
- Acquisitions foncières à la Source Rouge : 22 000 € HT avec une recette attendue : 17 600 €.
- Animation foncière à la Source Rouge : 4 000 € HT avec une recette attendue : 3 200 €.

Programme d'Actions de Prévention des Inondations :

- AMO stations débitométriques : 28 500 € HT avec une recette attendue : 22 800 €.
- Protocole alerte : 5 000 € HT
- Modélisation hydraulique : 140 606 € HT avec une recette attendue : 104 006,17 €
- Repères de crues et panneaux : 3 900 € HT avec une recette attendue : 1 560 €.
- Echelles limnimétriques : 6 000 € HT.

Animation et communication :

- Panneau entrée et fléchage au Moulin de la Porte : 5 000 €.
- Panneaux pédagogiques à l'étang de Pithiviers le Vieil : 10 000 €

Investissements divers :

- Renouvellement du parc de véhicules : 42 000 € HT.
- Matériel informatique : 12 193 € HT.
- Aménagement paysager (rosiers) au Moulin de la Porte : 3 000 € HT.
- Batterie Drone : 708 €.
- Renouvellement tablette terrain : 2 445 € HT.
- GPS Géomètre : 8 159 € HT.
- Mobiliers divers : 750 € HT.

➤ **Section Fonctionnement :**

Travaux d'entretien des cours d'eau et des zones humides :

- Entretien manuel ripisylve et gestion des embâcles (ASER) : 28 600 € TTC avec une recette attendue de 11 440 €.
- Entretien mécanisé des bras amont (BL Environnement) : 24 030 € TTC avec une recette attendue de 9 612 €.
- Eco pâturage au Moulin de la Porte : 3 240 € TTC.
- Travaux de bucheronnage : abattages sanitaires des frênes : 10 000 € TTC avec une recette attendue 4 000 €.
- Intervention SOA Ru du Malencontre : 1 500 € TTC.
- Taille d'arbres en têtard aux Pâturaux, Petite Rimarde, Laye du sud amont : 15 000 € TTC.
- Travaux sur le curage de la Laye du sud : 15 000 € TTC.
- Report travaux VASLIER de l'année 2024 : 14 967 € TTC avec une recette attendue de : 5 986,80 €.
- Report BL Environnement de l'année 2024 : 23 760 € TTC avec une recette attendue de : 9 504 €.
- Réserve pour des interventions d'urgence : 20 000 € TTC.

Travaux de restauration de la continuité des cours d'eau (report de l'année 2023) :

- Travaux de restauration de l'Œuf à la Rochette : 34 134 € TTC avec une recette attendue de 34 134 €.
- Travaux de restauration de la Rimarde à Nibelle : 7 555 € TTC avec une recette attendue de 7 555 €.

Opérations dans le cadre de la convention d'Espace Naturel Sensible des Pâturaux :

- Animations Loiret Nature Environnement : 3 400 € TTC.
- Entretien manuel (ASER) : 7 800 € TTC.
- Animation API Loisirs : 340 € TTC.
- Entretien mécanisé roselière (1 780m²) : 4 000 € TTC.
- Abonnement compteur visiteurs : 132 € TTC.
- Avec des subventions du Département du Loiret à hauteur de 20 000 €.

Programme d'Actions de Prévention des Inondations :

- Abonnement Sencrop : 227 € TTC.
- Participation animation PAPI : 2 340 € TTC.

Stages et service civique :

- Stage Master 2 : 3 959 € TTC.
- Apprenti : 5 622 € TTC.
- Service civique : 800 € TTC.

Communication :

- Rapport d'activité : 1 600 € TTC.
- Exposition photos (travaux Moulin de la Porte) : 3 000 € TTC.

Opérations diverses :

- Entretien des ruches : 800 € TTC.
- Licence Créative Cloud AI : 886,70 € TTC.
- Abonnement site internet : 468 € TTC.
- Adresses mail : 17,50 € TTC.
- Participation animation SAGE : 2 000 € TTC.
- Prestation juriste accompagnement EPAGE : 2 000 € TTC.

Montants des participations des 4 Communautés de Communes :

- Plaine du Nord Loiret : 16 870 €.
- La Forêt : 36 580 €.
- Pithiverais : 244 923 €.

- Pithiverais Gâtinais : 151 627 €.

Aucune autre remarque n'étant émise sur le débat d'orientations budgétaires ainsi que le rapport.

Vie Syndicale

Monsieur de BOUVILLE informe l'assemblée d'un courrier qui nous a été envoyé en copie. Ce courrier a été rédigé par le SIARCE et envoyé à Madame la Préfète de l'Essonne le 24 Janvier 2025. Celui-ci fait mention comme avant chaque élection de la constitution d'un EPAGE. Monsieur de BOUVILLE rappelle qu'une alliance pour la constitution d'un EPAGE n'est pas envisageable.

A la suite de ce courrier, les 3 Présidents des Syndicats à savoir le SIARJA, le SEMEA et le SMORE ont décidé de rédiger une réponse commune à Madame la Préfète de l'Essonne, afin de lui donner les arguments à l'encontre de la création d'un EPAGE en collaboration avec le SIARCE tel que structuré actuellement. Ce courrier a été envoyé en copie à la Préfète de la Région Centre, Préfet de Seine et Marne, Sous-Préfet d'Etampes, Sous-Préfet de Pithiviers, Sous-Préfet de Melun, Président du Conseil départemental de l'Essonne, Président du Conseil départemental de Seine et Marne, Président du Conseil départemental du Loiret, Directrice de l'Agence de l'Eau-Seine Normandie, Président du SAGE Nappe de Beauce.

A la suite de cet envoi, nous avons eu un retour de Monsieur le Sous-Préfet qui propose une rencontre le jeudi 27 février avec également la présence de la DDT. Lors de cet échange il est prévu de mettre en avant la création d'un EPAGE à l'échelle du SMORE sachant que nous avons les prérequis à savoir que notre périmètre se base sur les limites hydrographiques du territoire.

Du côté du SIARJA, nous avons eu un retour suite à leur rencontre avec le Sous-Préfet d'Etampes, qu'il leur a indiqué que la Préfète de l'Essonne n'a pris aucun engagement sur la création de l'EPAGE, car s'il est montré que les syndicats fonctionnent bien dans la situation actuelle et qu'il n'y a pas de problématique particulière, l'Etat n'interviendra pas dans la création de celui-ci. Il est proposé au SMORE de présenter les actions lors de la réunion avec la Préfète de l'Essonne.

Monsieur de BOUVILLE souhaite également revenir sur le différend qui nous oppose avec la Sous-Préfecture depuis l'année dernière concernant le solde de la DETR qui avait été demandé par le Syndicat lors des travaux d'aménagement et restauration des bâtiments du siège du moulin de la porte

Lors du dépôt des dossiers, il avait été sollicité deux demandes à savoir pour la phase 1 et 2 des travaux. A la suite de ces deux dossiers, nous avons reçu un arrêté préfectoral en date du 17 avril pour 2020 nous attribuant une DETR à hauteur de 43 650 € correspondant à 20 % maximum d'un montant de 218 250,18 € HT concernant la phase 1 du projet. Et nous avons également reçu un deuxième arrêté préfectoral en date du 6 avril 2021 à hauteur de 109 031 € soit 436 125,48 € HT concernant la phase 1 et 2 du projet global.

Prenant acte de ce montant, nous avons décidé d'engager cette recette supplémentaire pour les travaux de la toiture qui n'étaient pas prévus dans le projet initial, sauf qu'au moment de solder ces subventions, les services de la Préfecture se sont rendus comptes de cette erreur et nous en ont informé en nous indiquant que seule la DETR 2021 pour faire l'objet d'un paiement et que celle de 2020 sera annulée.

A la suite de cette information, j'ai écrit un courrier à l'attention de Madame la Préfète du Loiret, qui en a fait par à Monsieur le Sous-Préfet qui m'a reçu afin de trouver un commun accord, mais lors de cet échange rien a été acté car selon ces dires l'erreur ne vient pas seulement de ces services mais également des agents du Syndicats.

Ce rendez-vous n'ayant abouti à aucune solution, j'ai pris appui auprès de l'avocat Maître BERGER qui a également envoyés deux courriers en recommandé à la Préfète du Loiret le 26 avril et le 26 Juin 2024 mais sans aucune réponse.

Monsieur de BOUVILLE informe l'assemblée que récemment a envoyé une relance de courrier en recommandé à la Préfète du Loiret en lui parlant de la création d'EPAGE émanant du SIARCE et également j'en ai profité pour rappeler les faits nous opposant sur la DETR.

Ce dernier courrier en date du 28 janvier 2025 a été pris en compte car Monsieur le Sous-Préfet m'a contacté en me disant que ces services étudient le dossier pour trouver une solution en notre faveur.

Monsieur VIRETTO prend la parole afin de faire le point sur la pollution chimique. Nous avons eu un retour officiel concernant le produit rouge retrouvé dans le cours d'eau. L'enquête est toujours en cours mais l'origine de la pollution est clairement identifiée.

Il souhaite également faire un point sur la suite du dossier concernant le curage de la Laye du Sud. Géomexpert est passé pour lever différents points en mNGF afin que des levés topographiques sur les 5 km manquant du cours d'eau soient effectués par le Syndicat. Cela devra permettre de vérifier la présence de pente entre les différents ouvrages et de

vérifier la nécessité de faire un curage sur l'ensemble du linéaire. Le cas échéant, les données permettront également d'estimer le volume de matière à extraire. Dans tous les cas, il a été admis par l'ensemble des participants des différentes réunions effectuées en Chambre d'agriculture que cette solution de curage n'était pas une solution à long terme. Il a été mis en avant par le Syndicat que ce curage, s'il avait lieu, était conditionné par la mise en place de solutions pérennes, comme la réhabilitation de ZEC en bordure de la Laye du Sud.

Questions diverses

Monsieur EUVRARD délégué suppléant de la commune d'Augerville la Rivière demande s'il y aura la possibilité d'utiliser le GPS qui sera acquis par le Syndicat afin d'identifier les petites parcelles sur la commune car ce n'est pas renseigné au niveau du cadastre. Monsieur EUVRARD précise que de nombreux arbres tombent depuis des secteurs où il est difficile d'identifier les propriétaires.

Monsieur CAMPLO indique que le matériel qu'il est envisagé d'acquérir servira à réaliser des levés topographiques afin de connaître l'altimétrie des terrains mais ne peut pas être utilisé pour le bornage des terrains. Ce dernier ne peut se faire qu'en faisant appel à un géomètre expert et se base en partie sur des repaires de terrain fixes. Par ailleurs, pour les parcelles sans propriétaire, il est possible de se rapprocher de la SAFER pour la réalisation d'une étude des biens sans maître.

Monsieur VIRETTO complète en indiquant que le Conservatoire des Espaces Naturels vient de lancer une étude d'animation foncière avec la SAFER pour identifier les propriétaires. A l'avenir, cela devrait faciliter les opérations de gestion d'embâcles si un seul propriétaire, connu, est présent sur ce secteur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à

Le Président,



Anne-Jacques de BOUVILLE